

Département
DU NORD

Arrondissement
DE LILLE

Ville
D'OSTRICOURT
20 Place de la République
59162 OSTRICOURT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LE MAIRE D'OSTRICOURT

Permission de voirie 2026 018

Portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour une séance de cinéma en plein air le 25 juillet 2026

Nous, Maire de la Commune d'OSTRICOURT,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu le Code de la route,
Vu la demande formulée par le Centre Social en date du 22 mai 2026,
Considérant qu'il y a lieu d'autoriser l'occupation temporaire du domaine public pour
l'organisation d'une séance de cinéma en plein air, dans l'intérêt culturel et social de
la commune,

ARRETE

Article 1 – Autorisation d'occupation

Le Centre Social est autorisé à occuper temporairement le domaine public communal, à savoir Place du Forêtet, le 25 juillet 2026, pour l'organisation d'une séance de cinéma en plein air.

Article 2 – Conditions d'occupation

L'occupation du domaine public devra se faire dans le respect des règles de sécurité, de salubrité et de tranquillité publique

Article 3 – Sécurité et responsabilité

Le Centre Social est responsable de la sécurité des participants et devra prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir les incidents.

Une déclaration préalable devra être faite auprès des services de secours si nécessaire.

Le domaine public devra être remis en état de propreté à l'issue de la manifestation.

Article 4 – Signalisation et circulation

Si nécessaire, une signalisation temporaire sera mise en place par l'organisateur.

Toute restriction de circulation devra faire l'objet d'un arrêté complémentaire.

Article 6 – Exécution


Le présent arrêté sera affiché en mairie et sur les lieux concernés.

Ampliation du présent arrêté sera adressée pour exécution chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur le Directeur Général des Services
- Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Monsieur l'A.S.V.P.
- Madame la Responsable du Centre Social.

Fait à OSTRICOURT, le 29/05/2026

Le Maire


Bruno RUSINEK

